

## **Information relative à l'inscription au programme Passe-Partout pour l'année scolaire 2020-2021**

**Tous les enfants, âgés de 4 ans au 30 septembre 2020,  
qui résident sur le territoire de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries sont admissibles.**

### **PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION**

Il est toujours possible d'inscrire son enfant au programme pour la prochaine édition 2020-2021. **Les places pourraient être limitées dans certaines écoles** après la date limite du 15 mai 2020, laquelle avait été prolongée en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19.

### **MODALITÉS ADAPTÉES EN RAISON DES ACCÈS LIMITÉS AUX ÉCOLES**

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux écoles pour les parents demeure limité jusqu'à nouvel ordre, et ce, malgré la réouverture des établissements pour les élèves et le personnel. Ainsi, **veuillez communiquer par courriel au secrétariat les informations suivantes :**

- Le nom et le prénom de l'enfant qui fréquentera le programme Passe-Partout;
- La date de naissance de l'enfant;
- L'adresse complète de la résidence principale de l'enfant;
- Le nom et le prénom du parent, ses coordonnées téléphoniques et son adresse courriel pour le joindre.

Afin d'accélérer l'ouverture du dossier, les parents sont invités, si possible, **à transmettre les documents suivants (photographiés ou numérisés) par voie électronique :**

- La fiche d'inscription;
- Le certificat de naissance.

Si cette transmission n'est pas possible, l'inscription de l'enfant est toutefois considérée et nous invitons les parents à attendre les consignes avant de se déplacer pour déposer ces documents officiels.

Pour toute information supplémentaire, veuillez laisser un message téléphonique à Sylvie Germain, secrétaire du programme Passe-Partout au 418 666-4666, poste 6014. Un suivi vous sera fait dans les meilleurs délais.